

CFIP 2006

30 octobre au 3 novembre 2006

Tozeur - Tunisie

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A FAXER OU ENVOYER à :

Danièle HERZOG

INRIA Rhône-Alpes - 655, avenue de l'Europe - 38334 Saint Ismier Cedex

Tel. 04 76 61 52 23 - Fax 04 76 61 52 06 - daniele.herzog@inrialpes.fr

Nom : Prénom :

Organisme d'appartenance :

Adresse :

.....

Code postal et ville :

Téléphone : Fax :

e-mail :

Êtes-vous l'auteur d'un papier (au moins une inscription non étudiante pour la publication dans les actes)

Oui

Numéro du papier :

Accord pour l'impression de votre adresse électronique sur la liste des participants

Oui

Non

(Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés (6 janvier 1978), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Sauf opposition de votre part ces informations pourront être transmises à des tiers.

FRAIS D'INSCRIPTION TTC (TVA 19,6% INCLUSE)

AVANT LE 30 SEPTEMBRE :

- | | | |
|---|-------------------------|--------------------------|
| > CHAMBRE INDIVIDUELLE (Hôtel conférence) | 777,40 € TTC / 650 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > CHAMBRE DOUBLE (Hôtel conférence) | 657,80 € TTC / 550 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > ETUDIANT CHAMBRE INDIVIDUELLE (Hôtel Palmire) | 478,40 € TTC / 400 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > ETUDIANT CHAMBRE DOUBLE (Hôtel Palmire) | 358,80 € TTC / 300 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > TUTORIEL | 59,80 € TTC / 50€ HT | <input type="checkbox"/> |
| > ACCOMPAGANT CHAMBRE DOUBLE (Hôtel conférence) | 478,40 € TTC / 400 € HT | <input type="checkbox"/> |

APRES LE 30 SEPTEMBRE :

- | | | |
|---|-------------------------|--------------------------|
| > CHAMBRE INDIVIDUELLE (Hôtel conférence) | 792,40 € TTC / 663 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > CHAMBRE DOUBLE (Hôtel conférence) | 671,00 € TTC / 561 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > ETUDIANT CHAMBRE INDIVIDUELLE (Hôtel Palmire) | 488,00 € TTC / 408 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > ETUDIANT CHAMBRE DOUBLE (Hôtel Palmire) | 366,00 € TTC / 306 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > TUTORIEL | 61,00 € TTC / 51 € HT | <input type="checkbox"/> |
| > ACCOMPAGANT CHAMBRE DOUBLE (Hôtel conférence) | 488,00 € TTC / 408 € HT | <input type="checkbox"/> |

Les frais d'inscription incluent : la participation au colloque, le logement en chambre individuelle ou chambre double en demi-pension (repas de midi), les pauses, le banquet et les proceedings.

Hôtel de la conférence : Hôtel Golden Yasmine (Ras El Ain****), Zone Touristique de Tozeur, Tel : 76 452 444, Fax : 76 452 189

Hôtel inscription « étudiante » : Hôtel Palmyre, Zone Touristique de Tozeur, Tel : 76 453 333, Fax : 76 460013

MODE DE PAIEMENT

Par carte de crédit. Merci de remplir et signer la partie ci-dessous

Nom du titulaire de la carte : Prénom :

Numéro de carte : /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/

Date d'expiration /_/_/ /_/_/ Code sécurité : /_/_/ (3 derniers chiffres au dos de la carte)

J'autorise l'INRIA à débiter ma carte : Visa Mastercard Eurocard

Montant : /_/_/_/_/ , /_/_/ Euros

Date :

Signature du titulaire :

Par chèque, en euros : les chèques devront être joints au bulletin d'inscription et établis à l'ordre de : Agent comptable de l'INRIA

Par virement bancaire. Une copie du virement bancaire devra être jointe au bulletin d'inscription.
Attention : merci de mentionner la référence « **CFIP'06** »

Nom de la banque : Trésorerie Générale des Yvelines
Titulaire du compte : Agent comptable de l'Inria
16, avenue de Saint Cloud - 78018 Versailles - France
N° de compte : 00001003958 48
Code banque : 10071
Code guichet : 78000

Par bon de commande. Le bon de commande devra être joint au bulletin d'inscription ; le virement devra être effectué sur le compte ci-dessous :

Banque : Trésorerie Générale des Yvelines
Bénéficiaire : Agent comptable de l'INRIA Rhone Alpes
N° de compte : 00001006080 84
Code banque : 10071
Code guichet : 78000

Annulation

Le montant des frais d'inscription sera intégralement remboursé si l'annulation parvient par écrit au secrétariat avant le **30 septembre 2006**. **Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.**

Aucun remboursement ne sera effectué pour les papiers inscrits au titre de la publication dans les actes (au moins une inscription non étudiante par papier).